

COMMUNE D'AUBONNE Conseil communal

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 27 octobre 2009

<u>Présidence</u>: Mme Sandra Linder

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

vu le préavis municipal du 8 septembre 2009 n° 11/09 "Arrêté d'imposition 2010" ouï le rapport de la commission des finances considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- 1. adopte le nouvel arrêté d'imposition communal pour la durée de la période fiscale 2010 avec un taux de 72 % par rapport au taux cantonal de base;
- 2. reconduit sans modification les autres impôts et taxes.

Au nom du Conseil communal

La présidente La secrétaire

S. Linder R.-M. Regidor

Le délai référendaire de 20 jours partira dès la publication de l'approbation cantonale dans la FAO.